

Région Midi-Pyrénées
22 boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

www.midipyrenees.fr



MOBILISATION RÉGIONALE

pour l'Enseignement
Supérieur & la Recherche

Synthèse de la concertation

Avril 2011



SRESR

Schéma Régional
Enseignement Supérieur
& Recherche



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

www.midipyrenees.fr

AMBITIONS DE LA RÉGION

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas des compétences de droit commun des Régions, puisqu'ils relèvent de la responsabilité de l'Etat. Pourtant, toutes les Régions de France y consacrent des moyens importants.

C'est ainsi que la Région Midi-Pyrénées a engagé dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 :

70 M€ pour les bâtiments universitaires,

20 M€ pour la vie étudiante (logement, restauration, équipements sportifs),

75 M€ pour la recherche et l'innovation.

S'y ajoutent, sur la même période, 25 M€ de contribution à l'opération Toulouse Campus. Cela représente un total de 190 M€ d'investissements sur sept ans, soit une moyenne annuelle de plus de 27 M€.

Outre ces grands investissements, la Région engage annuellement plus de 20 M€ pour le soutien aux programmes de recherche et d'innovation, ainsi que pour faciliter la mobilité internationale des étudiants.

La Région Midi-Pyrénées a décidé d'aller plus loin dans son effort de structuration et de soutien à ces domaines en engageant l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) pour la période 2011-2015.

Ce schéma est la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, de la convention de coopération signée le 12 octobre 2009 entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), qui prévoit l'élaboration, dans chaque région, d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une première déclinaison de cet accord entre l'ARF et la CPU a été la convention-cadre que la Région Midi-Pyrénées et le PRES Université de Toulouse ont signé en décembre 2009, afin de fixer les objectifs stratégiques communs pour les cinq ans à venir.

L'élaboration d'un tel schéma est une première pour la quasi-totalité des régions de France, puisque seules Rhône-Alpes et PACA avaient élaboré des SRESR en 2005.

Les grands enjeux du SRESR

En élaborant un SRESR, la Région Midi-Pyrénées veut s'inscrire dans le contexte européen actuel de définition de la stratégie UE 2020 pour une « croissance intelligente, durable et inclusive », qui est désormais le cadre de référence de l'ensemble des politiques européennes, et notamment des politiques de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Suite à l'échec de la stratégie de Lisbonne, les autorités communautaires reconnaissent désormais les Régions comme des acteurs essentiels de la réussite de cette ambition européenne, aux côtés des Etats, dès lors qu'elles sont les plus à même de mobiliser et animer l'ensemble des acteurs territoriaux.

Dans ce contexte, la première ambition du SRESR est donc de fixer les grands enjeux et les perspectives de l'action régionale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les années à venir. Ils pourront ensuite être mis en œuvre au titre des interventions propres à la Région, d'actions du PRES et des acteurs académiques ou territoriaux, ou de contractualisations pluriannuelles (Contrat de Projet Etat Région, fonds structurels européens).

L'ambition régionale est aussi clairement, comme le sollicitent les autorités communautaires, d'assurer pleinement son rôle de « chef de file » à l'échelle de son territoire : la Région souhaite ainsi définir, en lien avec le PRES Université de Toulouse, les atouts, les enjeux et les objectifs partagés avec l'ensemble des acteurs et financeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le rôle de la Région est aussi de garantir l'élaboration d'une politique de formation et de recherche ambitieuse et partagée non seulement pour la métropole, mais aussi pour les sites hors agglomération toulousaine.

Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur sous tous statuts (formation initiale, apprentissage, formation continue) et démocratisation de la réussite dans l'enseignement supérieur, équité territoriale, égalité des chances, meilleur accès à l'emploi et promotion de l'innovation doivent ainsi contribuer à faire de Midi-Pyrénées une région exemplaire en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Les 3 principaux axes d'actions du SRESR

La mise en place d'un SRESR permettra d'élaborer de véritables politiques de sites sur l'agglomération toulousaine, mais aussi sur les sites non métropolitains, en étroite coordination avec les Départements et Agglomérations concernés.

SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le SRESR aura pour objectif de mettre en cohérence, avec le PRES, l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la formation, de l'entrée au lycée à la fin des études supérieures tout en améliorant l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

SUR LA VIE ÉTUDIANTE

L'ensemble des besoins de la vie étudiante sera traité de manière globale et coordonnée par les différents acteurs du SRESR (logements étudiants, transports, santé,...).

SUR LA RECHERCHE

Le schéma régional dans le domaine de la recherche aura pour but d'élaborer une politique et de mettre en place une gestion mutualisée de la recherche au niveau régional, dans une optique d'efficacité et de visibilité à l'échelle internationale. Il favorisera également la mise en place d'activités et l'élaboration d'une politique de recherche sur l'ensemble des sites régionaux en lien avec les besoins socio-économiques des territoires.

MÉTHODE DE CONCERTATION ET D'ÉLABORATION DU SRESR

La concertation a été organisée autour d'ateliers thématiques et de rencontres de sites.

7 thèmes d'ateliers ont été retenus :

- 1 - « parcours global de formation »,
- 2 - « politiques de sites »,
- 3 - « besoins de la vie étudiante »,
- 4 - « visibilité et rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur »,
- 5 - « valorisation, transfert de technologies et innovation »
(atelier commun avec le schéma régional de développement économique),
- 6 - « structuration et cohésion territoriale de la recherche »,
- 7 - « formations professionnelles dans le supérieur »
(atelier commun avec le contrat de plan régional des formations).

Du 7 au 10 décembre 2010, une première session d'ateliers a permis de partager les éléments de diagnostic et de recueillir les premières pistes d'évolutions ou d'actions nouvelles.

Du 21 au 25 février 2011, la deuxième session d'ateliers a permis d'évaluer les hypothèses possibles d'évolutions.

Les comptes-rendus des ateliers sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.midipyrenees.fr/Documentation-SRESR>

Des rencontres territoriales ont été organisées du 1^{er} au 11 février sur les 9 sites (hors Toulouse) qui ont une implantation universitaire : Albi, Rodez, Cahors, Figeac, Montauban, Foix, Auch, Tarbes et Castres, afin d'affiner l'état des lieux et la connaissance des dynamiques de sites.

Des pages relatives au SRESR ont été mises en ligne sur le site de la Région pour informer des objectifs généraux et de la méthode retenue pour l'élaboration du schéma, mettre à disposition les informations utiles (diagnostic, comptes-rendus d'ateliers,...), permettre de déposer des contributions écrites, s'inscrire en ligne pour participer aux ateliers et/ou aux rencontres territoriales.

ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic complet est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.midipyrenees.fr/Documentation-SRESR>

Le diagnostic global de l'enseignement supérieur et de la recherche est relativement contrasté en ce qui concerne les atouts et les dynamiques actuelles.

En matière de recherche, la région Midi-Pyrénées dispose d'un potentiel de tout premier ordre tant au niveau académique qu'industriel. Les synergies entre compétences scientifiques et compétences technologiques sont fortes et se concrétisent notamment dans le cadre des pôles de compétitivité existants, mais principalement au bénéfice des grandes entreprises et de la métropole toulousaine.

Quelques nuances doivent être apportées à ce diagnostic positif, reflet de l'importance quantitative et qualitative du potentiel régional :

- la production scientifique et technologique est relativement faible par rapport aux forces en présence, ce qui nuit à la visibilité du potentiel et aux capacités de valorisation,
- les dynamiques observées indiquent des tendances à la baisse en matière de positionnement relatif plutôt qu'un renforcement des positions acquises.

En matière d'enseignement supérieur, le bilan est nettement plus contrasté.

Préalablement à toute analyse, il est important de rappeler que, depuis 2005, la région souffre d'un déficit de jeunes atteignant le niveau IV permettant une poursuite d'études dans le supérieur. Aucun infléchissement de cette tendance n'est observé, sauf potentiellement à long terme (horizon 10 ans). Des efforts importants ont été réalisés au cours de ces deux dernières années pour développer l'apprentissage dans le supérieur ce qui pourrait être un atout, en particulier pour des bacheliers technologiques ou professionnels.

Les taux de réussite au niveau de licence sont relativement faibles pour les universités toulousaines, mais particulièrement élevés pour le CUFR Champollion. Les établissements régionaux sont particulièrement attractifs au niveau des filières d'ingénieurs et des écoles doctorales. Toutefois, structurellement, cette attractivité ne peut bénéficier qu'à trois sites : Toulouse, Albi et Tarbes.

Dans ce contexte de concentration tant de la recherche que de la formation, la définition et la mise en œuvre de politiques de sites constituent un enjeu majeur pour la Région.

Face à l'étendue géographique du territoire et dans un souci d'équité sociale et territoriale, il est indispensable de permettre un accès à l'enseignement supérieur comparable sur l'ensemble du territoire régional. Les taux de réussite en licence nettement supérieurs à ceux des niveaux national et régional dans les établissements de taille moyenne sont un argument objectif complémentaire pour cette logique d'aménagement du territoire.

L'articulation entre recherche et enseignement supérieur constitue le verrou d'un développement stratégique des sites hors Toulouse. Le développement de la recherche sur ces sites devrait être prioritairement conçu, d'une part, en intégrant au mieux les spécialités locales, dans une logique d'ancrage territorial, et, d'autre part, en identifiant des thématiques spécifiques aux sites permettant d'envisager l'intégration du potentiel dans une logique d'excellence au niveau régional.

En conclusion, il apparaît clairement que la Région est confrontée à la nécessité d'une approche équilibrée entre excellence et équité territoriale. Le SRESR constitue ainsi un atout essentiel pour favoriser la mise en réseau des équipes et des sites, pour irriguer le tissu régional de la recherche en prenant appui sur l'ensemble des compétences repréées.

Le PRES Université de Toulouse étant l'acteur majeur du pilotage de l'excellence au niveau régional, celle-ci devant être renforcée sur Toulouse dans le cadre des projets des Investissements d'avenir, le SRESR doit constituer l'outil correspondant, d'une part, à l'équité territoriale, d'autre part, à l'articulation et l'enrichissement conjoint de ces deux dynamiques.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Compte-tenu des éléments de diagnostic, le SRESR élaboré par la Région, en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, doit permettre d'atteindre trois ambitions majeures :

Ambition 1 : assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur, afin de dépasser les clivages sociaux, territoriaux ou de genre,

Ambition 2 : être un acteur majeur dans l'économie de l'innovation,

Ambition 3 : garantir un aménagement plus équilibré du territoire régional

AMBITIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS
AMBITION 1 Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur	1 : Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur
	2 : Assurer la continuité et la fluidité des parcours
	3 : Faciliter l'insertion professionnelle
	4 : Permettre une formation tout au long de la vie
	5 : Etudier dans de bonnes conditions
AMBITION 2 Être un acteur majeur dans l'économie de l'innovation	6 : Contribuer au rayonnement des établissements régionaux
	7 : Améliorer la valorisation économique de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation
AMBITION 3 Garantir un aménagement équilibré du territoire régional	8 : Soutenir les dynamiques de sites
	9 : Mettre en réseau l'ensemble du potentiel régional

Le SRESR est donc structuré autour de ces trois ambitions, déclinées sous forme d'objectifs stratégiques. Ces objectifs, au nombre de neuf, sont autant d'engagements vis-à-vis des citoyens et des acteurs académiques et socio-économiques régionaux.

Près d'une trentaine d'actions, dont certaines sont communes à plusieurs objectifs, seront ainsi mises en œuvre au cours du SRESR 2011-2015.

ACTIONS

CPER enseignement supérieur / Cartographie de l'offre et des parcours de formation / Accompagnement de l'orientation active.

Continuité des parcours / Fluidité des parcours.

Mutualisation du suivi de l'insertion / Développement de l'alternance dans le supérieur / Formations sanitaires et sociales Ecoles d'art.

Renforcer le dispositif de validation des acquis et de l'expérience (VAE)
Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emplois en formation continue dans le supérieur.

CPER vie étudiante / Mutualiser les fonctions d'observation de la vie étudiante / Créer les conditions d'une université solidaire
Faciliter la mobilité des étudiants / Renforcer l'attractivité des campus.

Coopération européenne et interrégionale / Accueil d'équipes d'excellence et chaires internationales
Allocations de recherche / Soutien aux infrastructures de recherche / Soutien à une communication nationale et internationale
Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Appui à la valorisation par les contrats de recherche labo-entreprise / Equipement des plates-formes
Ingénieurs de valorisation / Création d'une lettre mensuelle électronique Région «recherche et innovation».

Mise en place de conseils de sites / Elaboration de Contrats de sites / Soutien aux initiatives locales de recherche et d'innovation
Expérimentation dans des sites hors Toulouse des actions en faveur de la continuité et de la fluidité des parcours.

Coordination régionale des politiques de sites.

AMBITION 1

Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur, afin de dépasser les clivages sociaux, territoriaux ou de genre.

Cette première ambition devra permettre d'atteindre cinq objectifs stratégiques, qui recouvrent les sujets de l'orientation, des parcours de formation, de l'alternance et de la formation continue, ainsi que de la vie étudiante :

- OBJECTIF 1 Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur,
- OBJECTIF 2 Assurer la continuité et la fluidité des parcours,
- OBJECTIF 3 Faciliter l'insertion professionnelle,
- OBJECTIF 4 Permettre une formation tout au long de la vie,
- OBJECTIF 5 Etudier dans de bonnes conditions.

OBJECTIF 1 : RÉUSSIR L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il n'existe pas actuellement de recensements exhaustif de l'offre de formation en Midi-Pyrénées (couvrant universités, grandes écoles, BTS, classes préparatoires,...), ni a fortiori d'outil unique et simple d'accès pour les lycéens et les étudiants, afin de se renseigner sur cette offre et d'élaborer des choix en disposant de toute l'information nécessaire.

La Région pourrait donc contribuer en premier lieu à l'établissement, sous maîtrise d'ouvrage du PRES Université de Toulouse, d'une cartographie de l'offre et à sa mise à disposition des lycéens via les espaces numériques de travail et des étudiants via l'université numérique en région.

En complément, consciente des enjeux d'une orientation active impliquant et motivant les lycéens et étudiants face à la complexité des critères entrant dans leur choix, la Région pourrait apporter des financements pour le développement d'un ensemble d'outils complémentaires tels que le salon INFOSUP et ses déclinaisons sur le territoire régional (SUP PYRENEES et SUP NORD-EST), ainsi qu'au lieu unique d'accueil et d'information sous maîtrise d'ouvrage du PRES, dont l'installation est prévue au titre du Plan Campus dans les locaux du futur siège du PRES sur les allées Jules Guesdes.

OBJECTIF 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Pour de multiples raisons, certains jeunes qui s'engagent dans des filières de formation (BTS, DUT, Licence professionnelle) ayant vocation à permettre une insertion professionnelle rapide, envisagent à l'issue de l'obtention de leur diplôme une poursuite d'études. De plus, la répartition de l'offre de formation sur le territoire régional est inégale, certaines filières étant absentes sur les sites hors Toulouse, ce qui conduit certains jeunes à privilégier par défaut une offre de filière courte à proximité plutôt que l'intégration directe d'une filière longue impliquant une décohabitation du foyer parental. Ces deux éléments conjugués peuvent conduire à la difficulté pour certains jeunes d'atteindre leurs objectifs légitimes de poursuite d'étude.

C'est pourquoi la Région, en accompagnement des initiatives des établissements et sous la coordination du PRES Université de Toulouse, souhaite faciliter avec pour objectif la mise en réseau de l'ensemble des formations sur le territoire régional :

L'organisation d'un meilleur maillage territorial de l'offre de formation, afin que soit proposée une offre de niveau L dans toutes les filières principales sur au moins un site au nord-est et un site au sud de la région.

L'expérimentation sur des filières et des sites hors Toulouse ciblés de parcours « passerelles » permettant une poursuite d'études en niveau M et s'adressant à des formations bac + 2 ou à des licences professionnelles.

OBJECTIF 3 : FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La loi LRU a confié aux universités une nouvelle mission d'accompagnement et d'évaluation de l'insertion professionnelle des étudiants. Il serait souhaitable de mutualiser à l'échelon régional, sous maîtrise d'ouvrage du PRES Université de Toulouse, des enquêtes et évaluations de l'insertion, établies sur des bases communes aux différents établissements, afin de renforcer la lisibilité des résultats et de valoriser l'attractivité des formations et établissements par une publication des résultats. L'analyse devrait porter sur l'insertion professionnelle par la voie classique, mais aussi par les formations en alternance.

La Région souhaite également consolider le développement de l'alternance dans le supérieur :

Par une meilleure connaissance des résultats des formations supérieures par alternance et des métiers émergents, en engageant une étude spécifique avec le PRES et les branches professionnelles.

En adaptant l'offre de formation supérieure en apprentissage dès 2012 par un meilleur ciblage des nouvelles ouvertures, en fonction des résultats de cette étude,

En poursuivant l'expérimentation de parcours avec une dernière année de formation en alternance, notamment pour les diplômés et filières où l'insertion est la plus difficile,

En contribuant à la mobilité internationale des apprentis.

D'autre part, la Région, qui depuis 2004 est responsable des formations sanitaires et sociales, a engagé en avril 2011 les travaux pour l'établissement d'un nouveau schéma de ces formations : il facilitera la mise en œuvre du LMD pour les étudiants concernés.

AMBITION 1 ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 4 : PERMETTRE UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La Région souhaite renforcer son dispositif de soutien à la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

En orientant et en informant mieux sur la VAE dans le supérieur, en collaboration avec le PRES Université de Toulouse pour relancer la dynamique inter-établissements,

En favorisant la réussite des parcours VAE et l'accès à la certification complète dans le supérieur,

En améliorant l'accompagnement des publics, ainsi que les modalités et les outils de suivi des candidats,

En contribuant au développement de la VAE en entreprise avec la participation des OPCA.

Dans le cadre de ses compétences sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois en formation continue, la Région souhaite :

Améliorer la réussite des parcours d'accès aux études supérieures en organisant de nouveaux dispositifs d'accompagnement pour les stagiaires du diplôme d'accès aux études supérieures,

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des publics demandeurs d'emploi,

Privilégier les diplômes à plus forte insertion professionnelle par une analyse de la relation emploi/formation qui s'appuie sur une meilleure connaissance du devenir des diplômés via le PRES, des études d'insertion des parcours passés, ainsi que par le regard des branches professionnelles.

OBJECTIF 5 : ETUDIER DANS DE BONNES CONDITIONS

Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants, le PRES, en association avec le CROUS, pourrait collecter et mettre en perspective les données des observatoires de la vie étudiante des établissements sur 3 sujets : le parcours étudiant, le profil des étudiants et leurs conditions de vie.

L'accession d'une proportion toujours croissante de jeunes à l'enseignement supérieur implique une grande diversification des publics accueillis. Les services sociaux des universités perçoivent ainsi une tendance continue à l'augmentation du nombre d'étudiants connaissant des difficultés sociales. Avec un taux de boursiers particulièrement élevé, la Région Midi Pyrénées souhaite participer à la réussite de ces étudiants et participer à satisfaire leurs besoins fondamentaux, par :

Le dispositif de garantie régionale pour la location d'un logement,

L'aide financière à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants qui ne peuvent financer seul cette couverture complémentaire,

L'aide au transport par TER (jusqu'à 75 % du prix du trajet domicile – lieu d'études pouvant être pris en charge par la Région).

Dans le cadre du dispositif « Midi-Pyrénées horizons » d'aide à la mobilité internationale des étudiants, la Région finance annuellement 2 200 bourses de différentes nature (informations détaillées à l'adresse :

www.midipyrenees.fr/midi-pyrenees-horizons)

Les bourses d'études ou de stage à l'étranger sur critères sociaux,

Le chèque « coopération décentralisée »,

Le chèque Eurocampus,

Le chèque « Pegasus »,

Le chèque « humanitaire, sanitaire et social ».

AMBITION 2

Etre un acteur majeur dans l'économie de l'innovation

Cette deuxième ambition repose sur deux objectifs stratégiques majeurs :

OBJECTIF 6 Contribuer au rayonnement de la recherche régionale,

OBJECTIF 7 Améliorer la valorisation économique de la recherche.

L'objectif 7 recouvre également l'action de la Région dans les domaines du transfert de technologies et de l'innovation. Ces sujets relevant des actions économiques de la Région, ils ne sont pas développés dans le présent document relatif au SRESR. Pour plus d'information, il convient de se référer au document de synthèse de la concertation du schéma régional de développement économique, innovation et recherche.

OBJECTIF 6

CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE RÉGIONALE

La Région a décidé d'engager des partenariats et de mettre en œuvre des actions permettant de contribuer aux coopérations européennes ou interrégionales en matière de recherche.

Il s'agit en premier lieu de la création de l'Eurocampus qui a comme objectifs :

- De renforcer le dynamisme de la recherche eurorégionale,
- De favoriser la constitution de réseaux d'enseignants, de chercheurs, doctorants et post-doctorants,
- De permettre aux plateformes technologiques et aux centres de recherche de l'Eurorégion d'accéder à une dimension européenne,
- Et de consolider leurs liens avec le monde économique.

Afin d'accélérer la réalisation de l'Eurocampus, il paraît nécessaire de soutenir :

- La mobilité des chercheurs,
- Des co-tutelles de thèse à l'échelle eurorégionale,
- Le développement des doubles diplômes, prémices à une organisation plus intégrée permettant la délivrance de formations et de diplômes communs.

Par ailleurs, la Région s'est engagée dans plusieurs programmes européens ERA-NET. Le programme ERA-MNT sur les nanotechnologies et matériaux est toujours actif, avec un appel à projets annuel dédié. Un nouveau dispositif dénommé « projets dans l'espace européen de la recherche » sera mis en place, afin d'aider à la constitution de consortiums aptes à candidater aux appels à projets de l'Espace Européen de la Recherche.

Au niveau interrégional, la Région propose :

- L'appel à projets Communauté de Travail des Pyrénées,
- L'appel à projets interrégional Aquitaine / Midi-Pyrénées ; la possibilité d'instituer des coopérations de même nature avec d'autres Régions limitrophes sera également étudiée.

Pour renforcer les dynamiques de recherche, la Région a mis en place deux dispositifs d'accueil :

- Les chaires Pierre de Fermat, qui permettent de recevoir des chercheurs étrangers de renom pour un séjour de 6 à 12 mois dans un laboratoire de Midi-Pyrénées,
- L'accueil d'équipes d'excellence, qui accompagne l'installation d'une équipe complète dans des domaines stratégiques pour le renforcement du potentiel de recherche régional.

Enfin, la Région finance chaque année, en partenariat avec les universités et les organismes ou établissements publics de recherche, une quarantaine de nouvelles bourses doctorales.

La Région pourrait renforcer ce dispositif, afin notamment de prendre en compte les frais d'environnement du doctorant, ainsi que les frais de présentation des résultats dans des congrès internationaux.

OBJECTIF 7 AMÉLIORER LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DE LA RECHERCHE

Les soutiens de la Région aux programmes de recherche ont pour finalité de favoriser le partenariat entre les acteurs académiques et les acteurs socio-économiques. Ils se réalisent principalement par cinq types de mesures :

Le contrat de recherche labo entreprises
L'appel à projets recherche en transfert clinique et normalisation,
L'appel à projets sciences humaines et sociales.
Les ingénieurs de valorisation
Les équipements des plates-formes de recherche

- L'ancien appel à projets recherche, transfert de technologies sera remplacé par les « contrats de recherche laboratoires-entreprises ». Outre le changement d'appellation, c'est une évolution substantielle du dispositif qui est envisagée : projet collaboratif entre au moins deux laboratoires et une entreprise, intégration des ressources humaines dans l'assiette éligible (doctorant, post-doctorant, ingénieur de recherche), accompagnement régional possible pour une durée maximale de trois ans.
- L'appel à projets recherche en transfert clinique et normalisation verra son champ élargi aux innovations interdisciplinaires en biosanté. Les ressources humaines seront également intégrées dans l'assiette éligible.
- L'appel à projets sciences humaines et sociales couvrira les projets de recherche transdisciplinaires ou interdisciplinaires. Les ressources humaines seront également intégrées.
- Le dispositif d'ingénieurs de valorisation sera maintenu, mais avec des modalités d'articulation à définir avec les actions qui seront mises en œuvre par la future société d'accélération du transfert technologique (SATT).
- En complément du CPER, la structuration des plates-formes de recherche sera accompagnée par l'acquisition ou la rénovation d'équipements pour les structures s'ouvrant vers les entreprises.

D'une façon générale, pour l'ensemble de ses dispositifs de soutien à la recherche, la Région étudiera la possibilité de prioriser au moins 50 % de ses interventions sur des thématiques transverses permettant de faire émerger des projets interdisciplinaires. A titre expérimental, 3 à 4 thématiques pourraient être retenues, susceptibles d'intéresser la Région tant par leur caractère structurant pour le potentiel de recherche régional que pour leurs enjeux économiques et/ou sociétaux.

AMBITION 3

Garantir un aménagement plus équilibré du territoire régional

Cette ambition, légitime pour une région occupant un territoire aussi vaste et diversifié, mais souffrant d'une très forte métropolisation (90% des effectifs étudiants universitaires sont sur l'agglomération toulousaine), reposera sur deux objectifs majeurs :

OBJECTIF 8 Soutenir les dynamiques de sites,

OBJECTIF 9 Mettre en réseau l'ensemble du potentiel régional.

Ces objectifs sont complémentaires, afin, d'une part, d'aider chaque site à construire un projet et une identification différenciée de la métropole et des autres sites, mais aussi, d'autre part, afin d'assurer une mise en réseau de ces sites, entre eux et avec la métropole, ainsi qu'une coordination régionale des projets.

OBJECTIF 8 : SOUTENIR LES DYNAMIQUES DE SITES

Il s'agit d'inciter les acteurs locaux (collectivités, académiques, socio-économiques) à créer et à animer des conseils de sites pour élaborer un projet commun et cohérent de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le modèle de ce qui s'est fait dans le cadre de l'expérimentation financée par la DATAR à Albi, Auch, Castres et Tarbes.

Pour les sites qui dans le cadre de ces conseils auront pu élaborer un projet concret et réaliste, des Contrats de sites pourront être signés. Ces contrats sont destinés à garantir sur plusieurs années l'engagement de toutes les parties pour la réalisation du projet de site. Ils pourraient être signés par la Région, les autres Collectivités, le PRES Université de Toulouse et chaque établissement toulousain qui a des implantations sur le site considéré et regrouper :

Les investissements à faire sur le site qui relèvent du Contrat de Projets Etat – Région (volets enseignement supérieur et recherche),

Les projets d'enseignement concernant la mise en place de nouvelles formations ou de nouvelles passerelles,

Les projets concernant la vie étudiante,

Les opérations nouvelles de recherche ou d'innovation.

Pour favoriser le développement de ces opérations nouvelles de recherche et d'innovation sur les territoires, la Région pourra non seulement mobiliser les dispositifs consacré à l'ambition 2 du SRESR, mais aussi accompagner spécifiquement les territoires, dans le cadre des contrats de sites pour les phases de réflexion et de montage de plates-formes technologiques de proximité par les établissements d'enseignement et/ou de recherche du territoire. Elle soutiendra ainsi l'émergence de clusters territoriaux par un ensemble de dispositifs (plates-formes technologiques de proximité, soutien aux CRITT).

Enfin, en accompagnement des initiatives des établissements et sous la coordination du PRES Université de Toulouse, la Région souhaite faciliter, dans le cadre des contrats de sites :

L'organisation d'un meilleur maillage territorial de l'offre de formation, afin que soit proposée une offre de niveau L dans toutes les filières principales sur au moins un site au nord-est et un site au sud de la région,

L'expérimentation sur des filières et des sites hors Toulouse de parcours « passerelles » permettant une poursuite d'études en niveau M et s'adressant à des formations bac + 2 ou à des licences professionnelles.

OBJECTIF 9 METTRE EN RÉSEAU L'ENSEMBLE DU POTENTIEL RÉGIONAL

Afin d'assurer une coordination régionale de ces politiques et contrats de sites, la Région a sollicité le PRES Université de Toulouse pour créer :

- Un département (service) dédié à la coordination et à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'ensemble des sites régionaux (aide à l'élaboration des projets et des contrats de sites, coordination opérationnelle de ces projets avec les établissements toulousains,...),
- Un Conseil des sites dans les instances de gouvernance de la future Université fédérale, lieu d'échanges entre les grands établissements et les porteurs des projets de sites, destiné à garantir un développement équilibré et complémentaire des différents projets de sites, entre eux et avec la métropole, afin de constituer progressivement un véritable réseau régional des sites d'enseignement supérieur et de recherche.

CONTRATS SITES

CONTRATS DE SITES

Fléchage des moyens dans le cadre des dispositifs du SRESR et du SRDE

Mise en cohérence globale au niveau régional par le Conseil de sites de l'Université Fédérale



PROJETS DE SITES

Co-élaboration par le Conseil de site, en association avec le PRES, la Région, la DRRT et le Rectorat

Définition d'une stratégie commune avec hiérarchisation et programmation des enjeux et actions



CONSEILS DE SITES

Instance de concertation des acteurs académiques, socio-économiques et des Collectivités du site

Identification d'un chef de file ou d'une structure porteuse (pas de modèle unique : libre choix local)

MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU SRESR

Le SRESR sera présenté à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional lors de sa séance du 27 juin 2011.

Une nouvelle convention cadre entre la Région Midi-Pyrénées et le PRES Université de Toulouse sera ensuite élaborée, afin de décliner les mesures qui seront sous maîtrise d'ouvrage du PRES Université de Toulouse, ainsi que les missions et modalités de fonctionnement du Conseil des Sites de la future Université fédérale.

Les contrats de sites pourront être élaborés et signés progressivement, en fonction de la volonté des acteurs concernés et de la maturité des projets.

La convention Région – PRES, ainsi que chaque contrat de site, feront l'objet d'un bilan et d'une évaluation annuelle, qui permettront, en tant que de besoin, de réorienter les dispositifs du SRESR en concertation avec les acteurs concernés.

